

2SW ARCHITECTURE ET URBANISME
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Chemin des Paquis de Valaille
54160 FROLOIS
R.C.S. NANCY 795 346 683

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} juillet,
A 10 heures,

Madame Christelle PONSOT,
demeurant 17 chemin des Paquis de Valaille 54160 FROLOIS,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2SW ARCHITECTURE ET URBANISME,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer aux 1^{er} janvier et 31 décembre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 17 mois et sera clos le 31 décembre 2024.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 28 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 28 - COMPTES SOCIAUX

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Christelle PONSOT


Christelle PONSOT-LEROY
Architecte D.P.L.G. & Urbaniste
S.A.R.L. 2SW Architecture & Urbanisme
17 Chemin des Pâquis 54160 FROLOIS
06 50 80 35 52
2sw.eu.sarl@gmail.com